



# CPES-IPRESS

## **BTS SP3S**

**Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social**

FORMATION EN INITIAL – 2 années

NIVEAU 3

Proposé également en alternance

Diplôme d'état délivré par le Ministère de l'Éducation nationale de niveau BAC + 2.  
La formation se déroule sur deux années complètes et comprend une grande majorité d'enseignements techniques et professionnels. Le cursus inclut 13 semaines de stage.

### **LES OBJECTIFS**

Le BTS SP3S va vous permettre de devenir un interlocuteur privilégié des usagers. Grâce à ce BTS, le professionnel participe à la réalisation de missions liées aux établissements et services sociaux, sanitaires, médico-sociaux, socio-éducatifs. Il travaille entre autre avec les professionnels de la santé et les travailleurs sociaux. Il met ses compétences acquises, qu'elles soient techniques, administratives et relationnelles au service des publics demandeurs d'un accompagnement.

Dans son champ d'intervention, s'appuyant sur ses connaissances sociales et des publics qu'il rencontre, il permet l'accès aux droits après une analyse précise des besoins.

Il propose des services et prestations, organise et gère leur bon déroulement, il participe à l'évolution de la structure et peut assurer la coordination et l'animation d'équipe.

Les emplois occupés relèvent principalement de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de conventions collectives spécifiques aux champs sanitaires et sociaux.

### **L'ADMISSION**

#### **LES MODALITÉS DE SÉLECTION**

Etude du dossier et entretien, la candidature doit s'inscrire dans un véritable projet professionnel.

#### **LES CONDITIONS**

Le BTS ESF est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat avec une spécialité adaptée : bac général, bac ST2S, bac STMG, bac pro Accompagnement, soins et services à la personne, bac pro Service aux personnes et aux territoires. Il est aussi possible pour les candidats ayant des connaissances administratives et de gestion.

### **LA FORMATION**

**Les cours se déroulent en première année** d'octobre à début juillet, et **en deuxième année** de septembre à début juin.

Les épreuves de l'examen sont organisées de la mi-mai à juin.

CPES-IPRESS

10 rue des arts - 31000 Toulouse  
05 61 52 19 86 - contact@cpes.fr

## **LES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES**

Ils apportent les connaissances indispensables à la compréhension des enseignements professionnels et à la mise en œuvre des nombreux travaux pratiques.

<b>Matières</b>	<b>1° année</b>	<b>2° année</b>
Connaissances des institutions	4h30	-
Connaissances des publics	3h30	2h
Prestations et services	0h30	4h30
Techniques de l'information	0h30	2h
Techniques de gestion	1h30	3h30
Méthodologie	0h30	5h
Français	3h	3h
Actions professionnelles	2h	2h30
Langue vivante étrangère : anglais	2h	2h

## **LES TRAVAUX PRATIQUES**

Les séances hebdomadaires de travaux pratiques préparent l'étudiant à l'épreuve.

Les thèmes étudiés s'inscrivent dans une situation professionnelle. Ils présentent, pour un contexte professionnel donné, une question, un problème, une analyse d'un besoin. Ils sont traités de façon extrêmement concrète. L'étudiant est mis en situation de conduire, ou de participer à un atelier apportant des solutions opérationnelles au public.

## **LES ÉVALUATIONS**

Contrôles continus : 2 ou 3 heures hebdomadaires durant les 2 années sous forme de DST.

BTS blancs : deux sessions sont organisées en janvier et en juin de la première et de la deuxième année. Des bulletins de notes semestriels sont adressés aux étudiants et à leurs familles.

## **LES STAGES**

13 semaines sur les 2 ans soit 455 h (6 semaines en première année et 7 semaines en seconde).

Le CPES-IPRESS bénéficie de la proximité et de la diversité d'associations, entreprises et établissements sanitaires et sociaux avec lesquels il tisse des liens privilégiés. Il dispose d'une liste de terrains de stages communiquée aux étudiants par le professeur référent en charge du suivi.

Les stages et la formation pratique, de par leur importance, permettent aux jeunes diplômés d'aborder le marché du travail avec une réelle compétence opérationnelle. La recherche du premier emploi est facilitée par les relations professionnelles et par l'expérience acquise en stage.

## **LES POURSUITES D'ÉTUDES**

Le BTS SP3S a pour objectif l'insertion professionnelle. Une poursuite d'études est toutefois envisageable en licence professionnelle, principalement dans le domaine de la santé et du social (licence des organisations, option management d'une équipe dans la protection sociale ; protection sociale complémentaire et techniques en assurances ; management des organisations, spécialité gestion des établissements du secteur de la santé ; gestion des entreprises de l'économie sociale et solidaire...).

## **ATTENTION**

Le nombre de places est limité.  
Chaque année, notre centre doit donc refuser des candidats « retardataires ».  
La préparation efficace de votre examen commence dès aujourd'hui.  
Retournez sans tarder votre formulaire d'inscription.

**CPES-IPRESS**

10 rue des arts - 31000 Toulouse  
05 61 52 19 86 - contact@cpes.fr

# CONTRAT D'INSCRIPTION

NOM : ..... PRÉNOM : .....

NÉ(E) LE : ..... À : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉLÉPHONE : ..... EMAIL : .....

NIVEAU SCOLAIRE : ..... SÉRIE : .....

DIPLÔME(S) + DATE D'OBTENTION :  
...../...../..... SÉRIE / OPTION : .....

## PARENT RESPONSABLE

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE (si différente de celle de l'étudiant) : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉLÉPHONE : ..... E-MAIL : .....

DÉCLARE M'INSCRIRE AU CPES-IPRESS EN :

- MANES «*Mise À Niveau en Enseignement Scientifique*»
- BTS Diététique       1ère année       2ème année
- BACHELOR Diététique
- BTS ESF       1ère année       2ème année
- BTS SP3S       1ère année       2ème année

selon les horaires de cours et contrôles détaillés dans la documentation pédagogique dont j'ai pris connaissance.

**Je joins un chèque de 100 euros au titre de droits d'inscription et je m'engage à acquitter les frais de scolarité, soit le montant de ..... euros.**

**Ce règlement, conformément au règlement financier au verso du présent contrat, sera effectué :**

- COMPTANT À L'INSCRIPTION
- PAR MOITIÉ, LE 15 OCTOBRE ET 15 JANVIER
- EN 8 VERSEMENTS ÉGAUX, LE 10 DES MOIS D'OCTOBRE À MAI

J'ai bien noté que mon inscription ne sera définitive qu'après validation par la Direction Pédagogique du CPES-IPRESS. Je m'engage en outre à participer assidûment à tous les cours et contrôles, tout absentéisme anormal et non justifié pouvant être sanctionné par mon exclusion de l'établissement.

Fait à ....., le..... 20.....

L'Étudiant :

Le Parent : (\*)

(\*) faire précéder la signature de la mention «bon pour caution»

### BOURSES D'ÉTUDES PRIVÉES

Le CPES-IPRESS garantit à tous ses étudiants le bénéfice de bourses d'études représentant jusqu'à 30% du montant des frais de scolarité.

Les dossiers de demande de bourses sont à retirer au secrétariat de l'école et à déposer avant le 15 juin.

## RÈGLEMENT FINANCIER

- 1** Le montant des frais d'études au CPES-IPRESS se décompose en deux parties :
- Un droit d'inscription, à régler pour confirmer la réservation de sa place
  - Des frais de scolarité, payables selon 3 modalités possibles :
    - en une fois, le jour de la rentrée (le paiement comptant avant le 31 juillet permet de bénéficier d'une remise de 5 %),
    - en deux règlements, un le 15 octobre et le second le 15 janvier,
    - en huit échéances, le 10 des mois d'octobre à mai (huit chèques de garantie sont alors à remettre avant le 1er octobre).

### Droit d'inscription :

Pour l'année 2022/2023, le montant du droit d'inscription est fixé à 100 euros. Dans le cas d'un désistement antérieur à la date de rentrée, le droit d'inscription est remboursé en cas de force majeure ou d'échec au baccalauréat. Dans tout autre cas, il reste acquis à l'école.

### Frais de scolarité\* :

Les frais de scolarité relatifs à l'année 2022/2023 ont été fixés à :

- Mise à niveau MANES: **de 2573 à 3675 euros**
- 1ère année de BTS Diététique : **de 3770 à 4900 euros**
- 2ème année de BTS Diététique : **de 3770 à 4900 euros**
- Bachelor « Chargé de Nutrition » : **de 3605 à 5150 euros**
- 1ère année de BTS ESF : **de 3058 à 3975 euros**
- 2ème année de BTS ESF : **de 3058 à 3975 euros**
- 1ère année de BTS SP3S : **de 3058 à 3975 euros**
- 2ème année de BTS SP3S : **de 3058 à 3975 euros**

- 2** Le paiement des frais de scolarité peut cependant être fractionné en huit versements, par remise, lors de l'inscription, de huit chèques bancaires ou postaux qui seront remis à l'encaissement le 10 des mois d'octobre à mai.
- 3** Le paiement comptant de l'intégralité des frais de scolarité le 31 juillet au plus tard, permet de bénéficier d'une réduction de 5% du montant de ces frais.
- 4** Financement bancaire gratuit : Le CPES-IPRESS a négocié avec une grande banque nationale (le groupe CIC) un financement spécifique pour ses étudiants. Le CIC offre les frais de dossier et d'assurance. Le CPES-IPRESS prend en charge le coût total des intérêts\*\*. Ce crédit est donc «gratuit».
- 5** En cas d'exclusion décidée par l'établissement ou de départ en cours d'année motivé par un cas de force majeure (hospitalisation prolongée, accident incapacitant de longue durée, mutation ou insolvabilité des parents), le CPES-IPRESS procédera au remboursement des frais de scolarité, hors droit d'inscription, déduction faite des mois ou fraction de mois civils de scolarité suivie l'année scolaire étant toujours réputée compter 9 mois.
- 6** Dans les autres cas (autre orientation décidée après l'inscription, convenance personnelle de l'élève, abandon des études...) tout trimestre de scolarité commencé est intégralement dû, l'année de formation étant réputée divisée en 3 trimestres (septembre-novembre, décembre-février, mars-mai). En outre, un montant égal à un trimestre de scolarité sera dû à titre d'indemnité de résiliation (en application de l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 1986). Si le désistement intervient avant le début des cours, le montant du droit d'inscription reste acquis à l'école.
- 7** Épidémie/pandémie : en cas d'épidémie ou de pandémie, l'école s'engage à assurer la continuité des enseignements et dispensera les cours à distance.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le CPES-IPRESS se réserve le droit d'ouvrir la formation à partir de 10 élèves inscrits.

Les inscriptions sont closes dès que les places disponibles ont été attribuées. Des listes d'attente sont ensuite ouvertes, des annulations pouvant libérer des places.

Les candidats doivent retourner le contrat d'inscription, accompagné des pièces suivantes :

- la copie des bulletins trimestriels des deux dernières années scolaires,
- les notes du Baccalauréat (dès l'obtention du diplôme), ou du dernier diplôme obtenu,
- deux photos d'identité,
- le droit d'inscription (100 euros.)

*\* Tous les étudiants du CPES-IPRESS sont susceptibles de bénéficier, sous réserve de leur assiduité, d'une bourse d'études privée. Le formulaire de demande de bourse est à retirer au secrétariat.*

*\*\* La totalité des intérêts relatifs au montant des frais de scolarité remboursés sur une durée maximale de 36 mois.*

**CPES-IPRESS**

10 rue des arts - 31000 Toulouse  
05 61 52 19 86 - contact@cpes.fr